# **Comment fonctionne l'Union européenne?**

Petit guide des institutions européennes à l'usage des citoyens



Vous trouverez cette publication ainsi que d'autres explications brèves et précises concernant l'Union européenne, en ligne, à l'adresse suivante: ec.europa.eu/publications

Commission européenne Direction générale de la communication Publications B-1049 Bruxelles

Manuscrit rédigé en juillet 2007

Illustration de couverture: CE

Une fiche bibliographique figure à la fin de la brochure.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2008

ISBN 92-79-03657-2

© Communautés européennes, 2008

Reproduction autorisée

Printed in Belgium

ÎMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

# **Comment fonctionne l'Union européenne?**

Petit guide des institutions européennes à l'usage des citoyens

# Sommaire

L'Union européenne — Présentation	3
Les traités	5
Les mécanismes décisionnels de l'Union	7
Le Parlement européen: la voix des citoyens	11
Le Conseil de l'Union européenne: la voix des États membres	
La Commission européenne: la défense de l'intérêt commun	21
La Cour de justice: le respect du droit	26
La Cour des comptes européenne: la bonne utilisation de l'argent	29
Le Comité économique et social européen: la voix de la société civile	31
Le Comité des régions: la voix des autorités régionales et locales	33
La Banque européenne d'investissement: le financement du développement économique.	35
La Banque centrale européenne: la gestion de l'euro	37
Le Médiateur européen: le destinataire de vos réclamations	39
Le Contrôleur européen de la protection des données: la sauvegarde de la vie privée	41
Les agences européennes	43



# L'Union européenne — Présentation

L'Union européenne (UE) constitue une famille de pays européens démocratiques qui travaillent de concert pour améliorer le mode de vie de leurs citoyens et contribuer à la construction d'un monde meilleur pour tous.

Certes, les guerelles de famille et les crises occasionnelles font plus facilement la une des journaux, mais, loin des caméras, l'UE est surtout l'histoire d'une remarquable réussite. En un peu plus d'un demi-siècle, l'Union a installé la paix entre ses membres et apporté la prospérité à ses citoyens. Elle a créé une monnaie européenne unique. l'euro, et un «marché intérieur» sans frontières, où les biens, les personnes, les services et les capitaux circulent librement. Elle est devenue une grande puissance commerciale et joue un rôle majeur dans des domaines tels que la protection de l'environnement et l'aide au développement. Il n'est dès lors quère étonnant qu'elle soit passée de six à vingt-sept États membres et que d'autres pays encore frappent à sa porte.

L'Union doit en grande partie sa réussite à sa nature particulière et à son mode de fonctionnement inhabituel. En effet, les pays qui forment l'UE (ses États membres) restent des nations souveraines et indépendantes mais exercent leur souveraineté en commun, afin d'acquérir sur la scène internationale une puissance et une influence qu'aucun d'entre eux ne pourrait posséder seul. Si l'Union européenne n'est pas une fédération comme les États-Unis, elle est beaucoup plus qu'une simple organisation de coopération entre gouvernements, telle que les Nations unies. En réalité, elle est unique.

Le partage de la souveraineté signifie, dans la pratique, que les États membres délèguent une partie de leurs pouvoirs décisionnels aux institutions communes qu'ils ont mises en place, de sorte que les décisions sur certains thèmes d'intérêt commun peuvent être arrêtées par un processus démocratique au niveau européen.

Les trois principales institutions ayant pouvoir de décision sont:

- > le Parlement européen (PE), qui représente les citoyens européens et dont les membres sont élus au suffrage universel direct.
- → le Conseil de l'Union européenne, qui représente les États membres;
- > la Commission européenne, qui représente les intérêts de l'Union dans son ensemble.

Ce triangle institutionnel définit les politiques et arrête les actes législatifs qui s'appliquent dans toute l'Union européenne. En principe, il appartient à la Commission de proposer de nouveaux actes législatifs européens, et au Parlement et au Conseil de les adopter. La Commission et les États membres se chargent ensuite de les appliquer, et la Commission veille à leur respect.

La Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) est l'arbitre final dans les litiges relatifs au droit communautaire.

La Cour des comptes contrôle le financement des activités de l'Union

D'autres instances jouent également un rôle clé dans le fonctionnement de l'Union européenne:

- → le Comité économique et social européen (CESE) représente les acteurs économiques et sociaux de la société civile organisée, tels que les employeurs et les salariés, les syndicats et les associations de consommateurs:
- → le Comité des régions (CdR) représente les autorités régionales et locales;

- → la Banque européenne d'investissement (BEI) finance les projets de développement économique à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, et aide les petites entreprises par l'intermédiaire du Fonds d'investissement européen;
- → la Banque centrale européenne (BCE) est responsable de la politique monétaire européenne;
- → le Médiateur européen examine les plaintes pour mauvaise administration déposées contre des institutions ou organes de l'Union européenne;
- → le Contrôleur européen de la protection des données a pour mission de protéger les données personnelles relatives à votre vie privée.

De surcroît, des agences spécialisées remplissent certaines missions techniques, scientifiques ou administratives.

Les pouvoirs, compétences et responsabilités des institutions de l'Union ainsi que les règles et les procédures qui les régissent font l'objet des traités fondateurs de l'Union européenne. Ces traités sont adoptés et signés par les chefs d'État ou de gouvernement des États membres et sont ensuite ratifiés par leurs parlements.

Les chapitres suivants décrivent les traités, les institutions européennes et les autres organes et agences de l'Union européenne et expliquent le rôle des diverses entités et leurs interactions.



Signature du traité de Rome par les représentants des six États membres, en 1957.



## Les traités

## L'Union européenne repose sur quatre traités:

- → le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), signé le 18 avril 1951 à Paris, est entré en vigueur le 23 juillet 1952 et a expiré le 23 juillet 2002;
- → le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE), signé le 25 mars 1957 à Rome, est entré en vigueur le 1er janvier 1958. Il est couramment appelé traité de Rome;
- → le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom, CEEA) a été signé à Rome en conjonction avec le traité CEE:
- → le traité sur l'Union européenne (traité UE), signé le 7 février 1992 à Maastricht, est entré en vigueur le 1er novembre 1993. Il est couramment appelé traité de Maastricht.

Les traités CECA, CEE et Euratom ont donné naissance aux trois Communautés européennes, à savoir le système de décisions conjointes sur le charbon, l'acier, l'énergie nucléaire et d'autres secteurs importants des économies des États membres. Les institutions communes créées pour gérer ce système ont fusionné en 1967, pour ne laisser qu'une Commission unique et un Conseil de ministres unique.

Outre son rôle économique, la CEE a endossé progressivement un large éventail de responsabilités, notamment au niveau des politiques sociales, environnementales et régionales. Dès lors que la Communauté n'était plus exclusivement économique, le quatrième traité

(Maastricht, traité UE) l'a rebaptisée simplement la Communauté européenne (CE). Alors que le traité CECA arrivait à expiration en 2002, les responsabilités concernant le charbon et l'acier ont été progressivement incluses dans d'autres traités.

À Maastricht, les gouvernements des États membres ont également instauré de nouvelles formes de coopération, dans les domaines de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la justice et des affaires intérieures. Par l'adjonction de cette coopération intergouvernementale au système existant de la Communauté, le traité de Maastricht a mis en place une structure nouvelle, articulée autour de trois piliers, qui présente une dimension tant politique qu'économique: l'Union européenne.

Les traités sont la base juridique de tous les actes de l'Union européenne. Ils ont été



L'Union européenne se fonde sur ses traités. Les trois piliers représentent différents domaines politiques correspondant à différents systèmes décisionnels. modifiés à chaque fois que de nouveaux États membres ont adhéré à l'Union. Ils doivent également être modifiés de temps à autre pour réformer les institutions européennes et leur attribuer de nouveaux domaines de compétences. Ces modifications font toujours l'objet d'une conférence particulière des gouvernements nationaux de l'Union européenne, appelée Conférence intergouvernementale (CIG). Les principales conférences intergouvernementales ont donné naissance:

- → à l'Acte unique européen, signé en février 1986 et entré en vigueur le 1er juillet 1987. Il a modifié le traité CEE et ouvert la voie à la réalisation du marché unique:
- → au traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997 et entré en viqueur le 1er mai 1999. Il a étendu la souveraineté commune à des domaines plus nombreux impliquant davantage les droits des citoyens et a renforcé l'interaction au niveau des politiques sociales et des politiques de l'emploi;

- → au traité de Nice, signé le 26 février 2001 et entré en vigueur le 1er février 2003. Il a modifié les traités antérieurs en simplifiant le système décisionnel de l'Union européenne, afin que celui-ci puisse continuer à fonctionner efficacement, même après de nouvelles adhésions:
- → au projet de traité constitutionnel, qui a été adopté et signé en octobre 2004, mais n'est pas encore entré en vigueur parce qu'il n'a pas été ratifié par tous les États membres:
- → au traité de Lisbonne, qui a été adopté en 2007, mais qui n'entrera en vigueur qu'une fois ratifié par tous les États membres. Il rendra l'Union plus démocratique et plus transparente, introduira des méthodes de travail et des règles de vote simplifiées, garantira nos droits fondamentaux grâce à une charte et permettra à l'Union de s'exprimer d'une seule voix sur les questions internationales



Vivre dans un environnement sain n'est que l'un des nombreux domaines pour lesquels les États membres de l'Union européenne estiment que le partage de souveraineté se justifie.



# Les mécanismes décisionnels de l'Union

Une décision prise au niveau de l'Union européenne implique plusieurs institutions européennes, en particulier:

- → le Parlement européen,
- → le Conseil de l'Union européenne,
- → la Commission européenne.

De manière générale, la Commission européenne propose la nouvelle législation, mais l'adoption des actes législatifs incombe au Conseil et au Parlement. Dans certains cas, le Conseil peut agir seul. D'autres institutions ont également un rôle à jouer.

Les principaux actes législatifs européens sont les directives et les règlements. Les directives instaurent des objectifs communs pour tous les États membres, mais laissent aux autorités nationales le soin de décider de la forme et des méthodes à adopter pour atteindre ces objectifs. Les États membres disposent normalement de un à deux ans pour appliquer une directive. Les règlements sont directement applicables dans l'ensemble de l'Union européenne dès leur entrée en vigueur, sans intervention supplémentaire de l'État membre.

Les règles et les procédures décisionnelles au sein de l'Union européenne sont définies dans les traités. Toute proposition de nouvel acte législatif repose nécessairement sur un article des traités, qui constitue sa base juridique. Celle-ci détermine la procédure législative à suivre. Les trois procédures principales sont la codécision, la consultation et l'avis conforme.

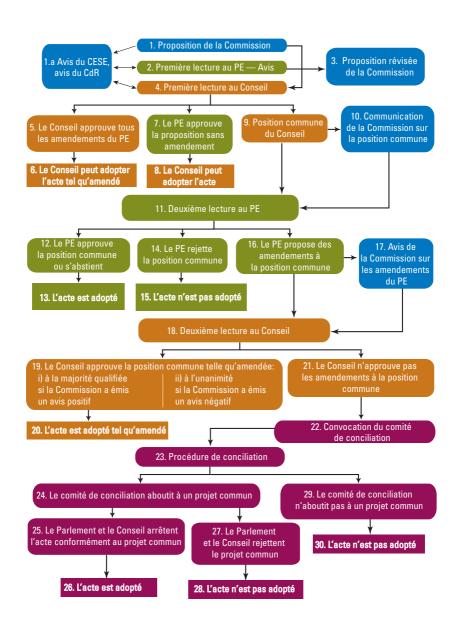
#### 1. La codécision

C'est aujourd'hui le mode décisionnel le plus courant. Dans la procédure de codécision, le Parlement partage le pouvoir législatif avec le Conseil, sur une base de stricte égalité.

Si le Conseil et le Parlement ne parviennent pas à s'accorder sur une nouvelle proposition, aucun acte législatif n'est adopté. La procédure prévoit deux lectures successives dans chaque institution. Si un accord est atteint lors de ces lectures, l'acte législatif peut être adopté. Dans le cas contraire, le texte est soumis à un comité de conciliation composé d'un nombre égal de représentants du Conseil et du Parlement. Lorsque le comité est arrivé à un accord, le texte convenu est de nouveau adressé au Parlement et au Conseil, afin d'y être adopté et d'obtenir ainsi force de loi. La conciliation devient de plus en plus rare. La plupart des actes législatifs relevant de la procédure de codécision sont en pratique adoptés lors de la première ou de la deuxième lecture, grâce à une bonne coopération entre les trois institutions.

Le schéma à la page suivante illustre les différentes étapes de la procédure de codécision. Informations complémentaires:

ec.europa.eu/codecision



#### Trois Conseils à ne pas confondre

Une certaine confusion peut aisément s'installer quant à l'identité des organes européens, notamment lorsque des organes bien distincts portent des noms très similaires, comme ces trois Conseils.

#### Le Conseil européen

→ Il s'agit de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement de tous les pays membres de l'Union européenne et du président de la Commission européenne. (Le participant est le président et/ou le Premier ministre, en fonction du système politique de chaque pays.) Le Conseil européen tient en principe quatre réunions annuelles afin de fixer les orientations politiques générales de l'Union européenne et d'analyser les progrès accomplis. Il est l'organe politique suprême de l'Union européenne; c'est pourquoi ses réunions sont aussi connues sous le nom de sommets.

#### Le Conseil de l'Union européenne

→ Auparavant dénommé Conseil de ministres, cette instance se compose de ministres des gouvernements de tous les pays membres de l'Union européenne. Le Conseil se réunit régulièrement pour arrêter des décisions détaillées et adopter les actes législatifs européens. Une description plus complète de son rôle et de son fonctionnement figure plus loin dans la présente brochure.

#### Le Conseil de l'Europe

→ Ce n'est pas une institution de l'Union européenne. Il s'agit d'une organisation intergouvernementale qui a notamment pour objectif de défendre les droits de l'homme, de promouvoir la diversité culturelle de l'Europe et de lutter contre les problèmes sociaux tels que la discrimination raciale et l'intolérance. Le Conseil de l'Europe a été fondé en 1949. L'une de ses premières réalisations a été la rédaction de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il a ensuite créé la Cour européenne des droits de l'homme, qui donne aux citoyens les moyens d'exercer leurs droits au titre de cette convention. Le Conseil de l'Europe compte aujourd'hui 47 États membres, dont les 27 pays de l'Union européenne. Son siège est le Palais de l'Europe à Strasbourg (France).

#### 2. La consultation

La procédure de consultation est utilisée dans des domaines tels que l'agriculture, la fiscalité et la concurrence. À partir d'une proposition de la Commission, le Conseil consulte le Parlement ainsi que le Comité économique et social européen et le Comité des régions.

Dans le cadre de la procédure de consultation, le Parlement peut:

- approuver la proposition de la Commission,
- la rejeter,
- demander des amendements.

Si le Parlement demande des amendements, la Commission examine l'ensemble de ceux-ci. Si elle en accepte certains, elle transmet ensuite une proposition modifiée au Conseil.

La décision incombe en dernière instance au Conseil, qui adopte la proposition modifiée dans la formulation proposée ou y apporte de nouveaux amendements. Dans cette procédure, comme dans toutes les autres, si le Conseil modifie une proposition de la Commission, il doit le faire à l'unanimité.



Les interprètes jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'Union européenne.

#### 3. L'avis conforme

La procédure d'avis conforme signifie que le Conseil doit obtenir l'avis conforme du Parlement européen avant d'arrêter certaines décisions primordiales. La procédure est la même que pour la consultation, à la seule différence que le Parlement ne peut pas amender la proposition; il doit l'accepter ou la rejeter en bloc. L'acceptation (avis conforme) requiert la majorité absolue des voix exprimées.

La procédure d'avis conforme est principalement employée pour les accords avec d'autres pays, y compris les accords qui permettent à de nouveaux pays d'adhérer à l'Union européenne.

## Qui travaille pour les institutions européennes?

Les fonctionnaires qui travaillent pour les institutions de l'Union sont originaires de tous les États membres de l'Union européenne. Ensemble, ils couvrent un large éventail de compétences et d'activités: décideurs politiques, gestionnaires, économistes, ingénieurs, juristes, linguistes, secrétaires et membres du personnel technique et logistique. Tous doivent être capables et désireux de travailler dans un environnement multiculturel et multilingue, généralement éloigné de leur pays natal.

Pour devenir fonctionnaire de l'Union européenne, il faut réussir un concours difficile. Les différents concours sont organisés de manière centralisée par l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (EPSO). Informations complémentaires:

europa.eu/epso



# Le Parlement européen: **la voix des citoyens**

#### **QUELQUES FAITS**

RÔLE:	Bras législatif de l'Union européenne, élu au suffrage universel direct
PROCHAINE ÉLECTION:	Juin 2009
RÉUNIONS:	Sessions plénières mensuelles à Strasbourg Réunions des commissions et sessions supplémentaires à Bruxelles
ADRESSE:	Plateau du Kirchberg, BP 1601, L-2929 Luxembourg
TÉL.:	(352) 43 00-1
INTERNET:	europarl.europa.eu

Le Parlement européen est élu par les citoyens de l'Union européenne afin de représenter leurs intérêts. Ses origines remontent aux années 50 et aux traités fondateurs. Depuis 1979, les députés sont élus directement par les citoyens de l'Union européenne.

Les élections parlementaires ont lieu tous les cinq ans et tout citoyen européen a le droit de voter et de se porter candidat, quel que soit son lieu de résidence dans l'Union européenne. Le Parlement exprime ainsi la volonté démocratique de presque 500 millions de citoyens de l'Union et représente leurs intérêts dans les discussions avec les autres institutions européennes.

Les dernières élections ont eu lieu en juin 2004 et le Parlement compte 785 membres issus des 27 États membres de l'Union européenne.

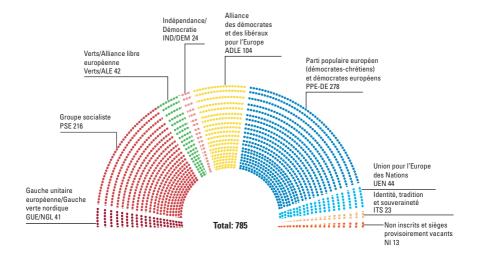
Les députés du PE ne siègent pas en groupes nationaux, mais en groupes politiques parlementaires de dimension européenne. Ensemble, ils représentent tout l'éventail des positions sur les questions politiques et l'intégration européenne, depuis les fédéralistes convaincus jusqu'aux eurosceptiques militants.

Hans-Gert Pöttering a été élu président du Parlement européen en 2007 et doit occuper ce poste jusqu'aux élections de 2009.

#### Où siège le Parlement?

Le Parlement européen a trois sièges: Bruxelles (Belgique), Luxembourg et Strasbourg (France).

Les services administratifs (le secrétariat général) sont installés à Luxembourg. Les sessions plénières, auxquelles participent tous les députés, ont lieu à Strasbourg et parfois à Bruxelles. Les réunions des commissions se déroulent également à Bruxelles.



#### Nombre de sièges par pays

Allemagne	99	Lettonie	9
Autriche	18	Lituanie	13
Belgique	24	Luxembourg	6
Bulgarie	18	Malte	5
Chypre	6	Pays-Bas	27
Danemark	14	Pologne	54
Espagne	54	Portugal	24
Estonie	6	République tchèque	24
Finlande	14	Roumanie	35
France	78	Royaume-Uni	78
Grèce	24	Slovaquie	14
Hongrie	24	Slovénie	7
Irlande	13	Suède	19
Italie	78	Total	785



Le président du Parlement européen, M. Hans-Gert Pöttering.

#### Oue fait le Parlement?

Le Parlement a trois rôles essentiels:

- 1. exercer le pouvoir législatif. Il partage ce pouvoir avec le Conseil dans de nombreux domaines politiques. Son élection au suffrage universel direct par les citoyens de l'Union européenne contribue à garantir la légitimité démocratique du droit européen;
- 2. exercer le contrôle démocratique sur les autres institutions européennes et notamment sur la Commission. Le PE peut approuver ou refuser la désignation des membres de la Commission et peut exiger la démission collective de la Commission;
- 3. exercer le pouvoir budgétaire. Le Parlement partage cette autorité budgétaire avec le Conseil et peut ainsi influencer les dépenses de l'Union européenne. Il adopte ou refuse le budget dans sa totalité.

Ces trois rôles sont décrits plus en détail ciaprès.

#### 1. L'exercice du pouvoir législatif

La procédure la plus fréquente pour adopter les actes législatifs européens est la codécision (voir plus haut «Les mécanismes décisionnels de l'Union»). Cette procédure met le Parlement européen et le Conseil sur un pied d'égalité et s'applique à un vaste éventail de domaines

Dans d'autres domaines, par exemple l'agriculture, la politique économique, les visas et l'immigration, le Conseil est seul à décider, même s'il a l'obligation de consulter le Parlement. L'avis conforme du Parlement est reguis pour certaines décisions importantes, telle l'approbation de l'adhésion de nouveaux États membres.

En outre, le Parlement contribue activement à l'élaboration des nouveaux actes législatifs en ce qu'il examine le programme de travail annuel de la Commission, indique quels actes seraient opportuns et demande à la Commission de présenter des propositions.

#### 2. L'exercice du contrôle démocratique

Le Parlement exerce, de différentes manières, une surveillance démocratique des autres institutions de l'Union européenne.

Lorsqu'une nouvelle Commission est mise en place, ses membres sont certes proposés par les gouvernements des États membres de l'Union européenne, mais ils ne peuvent entrer en fonction sans l'approbation préalable du Parlement. Ce dernier s'entretient avec chacun d'eux, y compris le futur président de la Commission. Il vote ensuite l'acceptation ou le rejet de la Commission tout entière.

Tout au long de son mandat, la Commission est politiquement responsable devant le Parlement, qui peut voter une motion de censure exigeant sa démission collective.

Sur un plan plus général, le Parlement exerce son contrôle en examinant régulièrement les rapports que lui envoie la Commission (rapport général annuel, rapports sur l'exécution du budget, etc.). En outre, les parlementaires adressent fréquemment des questions à la

Commission et celle-ci a l'obligation légale d'v répondre.

Le Parlement supervise également les travaux du Conseil. Les députés européens adressent régulièrement des questions au Conseil et le président du Conseil assiste aux sessions plénières du PE. Il participe aux débats importants.

Le Parlement peut aussi exercer une surveillance démocratique en examinant les pétitions des citoyens et en créant des commissions temporaires d'enquête.

Enfin, le Parlement apporte sa contribution à chaque sommet européen (réunion trimestrielle du Conseil européen). À l'ouverture de chaque sommet, le président du Parlement est invité à exprimer le point de vue et les préoccupations de son institution sur des thèmes spécifiques et les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil européen.

#### 3. L'exercice du pouvoir budgétaire

Le budget annuel de l'Union européenne est établi conjointement par le Parlement et le Conseil de l'Union européenne. Il fait l'objet d'un débat du Parlement lors de deux lectures successives et n'entre pas en vigueur avant d'avoir été signé par le président du Parlement

La Commission du contrôle budgétaire du Parlement surveille l'exécution du budget. De plus, le Parlement décide chaque année d'approuver ou non la gestion du budget par la Commission. Ce processus d'approbation est connu sous le nom technique d'octroi de la décharge.

#### Comment le travail du Parlement est-il organisé?

Le travail du Parlement comporte deux étapes principales:

→ la préparation de la session plénière. Les parlementaires, réunis au sein de commissions spécialisées dans des domaines particuliers des activités de l'Union européenne, débattent les propositions de la Commission, en se fondant sur le rapport préparé par l'un des



Affiche invitant les Luxembourgeois à élire pour la première fois le Parlement européen au suffrage universel direct, en 1979.

membres de la commission spécialisée, le rapporteur. Ce rapport décrit le contexte de la proposition ainsi que ses avantages et ses inconvénients. Les thèmes du débat sont également examinés par les groupes politiques;

→ la session plénière elle-même. Chaque année, douze sessions plénières de quatre jours se tiennent à Strasbourg et six sessions de deux jours se tiennent à Bruxelles, Durant ces périodes de session. le Parlement examine les propositions législatives et adopte des amendements avant d'arriver à une décision sur l'ensemble du texte.

L'ordre du jour peut également inclure des communications de la Commission décrivant ses intentions dans un domaine particulier ou des questions d'actualité à la Commission ou au Conseil relatives aux événements qui se produisent dans l'Union européenne ou dans le reste du monde.



# Le Conseil de l'Union européenne: la voix des États membres

#### QUELQUES FAITS

RÔLE:	Bras législatif de l'Union européenne (et exécutif dans certains domaines). Il représente les États membres
MEMBRES:	Un ministre de chaque État membre
PRÉSIDENCE:	Rotation tous les six mois
RÉUNIONS:	À Bruxelles, sauf en avril, juin et octobre, où les sessions ont lieu à Luxembourg
ADRESSE:	Rue de la Loi 175, B-1048 Bruxelles
TÉL.:	(32-2) 285 61 11
INTERNET:	consilium.europa.eu

Le Conseil est le principal organe de décision de l'Union européenne. À l'instar du Parlement européen, il a été créé par les traités fondateurs dans les années 50. Il représente les États membres de l'Union européenne et un ministre issu de chaque gouvernement national participe à ses réunions.

Le choix des ministres qui assistent aux réunions dépend des sujets inscrits à l'ordre du jour. À titre d'exemple, si le Conseil doit discuter de questions environnementales, c'est le ministre de l'environnement de chaque État membre qui participe à la réunion, intitulée alors Conseil «Environnement».

Les relations entre l'Union européenne et le reste du monde sont gérées par le Conseil «Affaires générales et relations extérieures». Toutefois, dans cette configuration, le Conseil a également une responsabilité étendue pour les questions de politique générale, de sorte qu'un ministre ou un secrétaire d'État, librement choisi par chaque gouvernement, assiste à ses réunions.

Au total, il existe neuf configurations du Conseil:

- → Affaires générales et relations extérieures
- → Affaires économiques et financières (Ecofin)
- Justice et affaires intérieures
- → Emploi, politique sociale, santé et consommateurs
- → Compétitivité
- → Transports, télécommunications et énergie
- → Agriculture et pêche
- → Environnement
- → Éducation, jeunesse et culture

Chaque ministre du Conseil est habilité à engager son gouvernement. En d'autres termes, la signature du ministre équivaut à la signature du gouvernement tout entier. Chaque ministre du Conseil est en outre responsable devant son parlement national et devant les citoyens que ce parlement représente. Cette

16 COMMENT FONCTIONNE L'UNION EUROPÉENNE?

responsabilité, ainsi que l'implication du Parlement européen dans la prise de décisions. assurent la légitimité démocratique des décisions du Conseil.

Quatre fois par an, les chefs d'État ou de gouvernement des États membres et le président de la Commission européenne se réunissent pour un Conseil européen. Ces sommets arrêtent les orientations générales de la politique européenne et tranchent les problèmes qui n'ont pas pu être résolus à un niveau subalterne, c'est-à-dire par les ministres lors des réunions ordinaires du Conseil. Compte tenu de l'importance des débats du Conseil européen, ceux-ci se prolongent souvent tard la nuit et suscitent une grande attention de la part des médias.

#### Oue fait le Conseil?

Le Conseil a six responsabilités fondamentales:

- 1. il adopte la législation de l'Union européenne. Dans de nombreux domaines, il légifère conjointement avec le Parlement européen;
- 2. il coordonne les grandes orientations des politiques économiques et sociales des États membres:
- 3. il conclut des accords internationaux entre l'Union européenne et les autres pays ou les organisations internationales;
- 4. il approuve le budget de l'Union européenne, de concert avec le Parlement européen;
- 5. il définit et applique la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne sur la base des lignes directrices fixées par le Conseil européen;
- 6. il coordonne la coopération entre les instances judiciaires et les forces de police nationales en matière pénale.

La plupart de ces responsabilités relèvent du domaine communautaire, autrement dit, des champs d'actions dans lesquels les États membres ont décidé d'exercer leur souveraineté en commun et de déléguer des pouvoirs de décision aux institutions européennes. Ce domaine constitue le premier pilier de l'Union européenne.

Les deux dernières responsabilités concernent toutefois, dans une large mesure, des domaines dans lesquels les États membres n'ont pas délégué tous leurs pouvoirs mais se contentent d'agir de concert. C'est ce qu'on appelle la coopération intergouvernementale. Elle couvre les deuxième et troisième piliers de l'Union européenne.

Le fonctionnement du Conseil est décrit plus en détail ci-après.

#### 1. Législation

L'essentiel de la tâche du Conseil consiste à adopter des actes législatifs dans les domaines où les États membres de l'Union européenne exercent leur souveraineté en commun. La procédure la plus courante est la codécision, qui permet à la législation de l'Union européenne d'être adoptée conjointement par le Conseil et le Parlement, sur la base d'une proposition de la Commission. Dans certains domaines, le Conseil a le dernier mot, mais il agit uniquement sur proposition de la Commission et après avoir pris en compte les opinions de la Commission et du Parlement (voir plus haut «Les mécanismes décisionnels de l'Union»).

#### 2. Coordination des politiques des États membres

Les pays de l'Union européenne ont décidé d'appliquer une politique économique globale, fondée sur une coordination étroite de leurs politiques nationales. Cette coordination est assurée par les ministres de l'économie et des finances, qui forment ensemble le Conseil «Affaires économiques et financières» (Ecofin).

Ils veulent également créer plus d'emplois et améliorer leurs systèmes d'enseignement, de santé et de protection sociale. Bien que les États membres de l'Union européenne restent responsables de leurs propres politiques dans ces domaines, ils peuvent se mettre d'accord sur des objectifs communs et apprendre les uns des autres. Ce processus, qui vise à définir les meilleures pratiques, est



Le responsable de la politique étrangère de l'Union européenne, M. Javier Solana, s'informe sur le terrain de la situation des réfugiés.

intitulé la «méthode ouverte de coordination» et est appliqué au sein du Conseil.

#### 3. Conclusion d'accords internationaux

Le Conseil «conclut» (signe officiellement) chaque année un certain nombre d'accords entre l'Union européenne et des pays tiers ainsi que des organisations internationales. Ces accords peuvent porter sur de vastes domaines comme le commerce, la coopération et le développement, ou viser des sujets spécifiques tels que le textile, la pêche, les sciences et les technologies, les transports, etc.

De plus, le Conseil peut conclure des conventions entre les États membres de l'Union européenne dans des domaines tels que la fiscalité, le droit des sociétés ou la protection consulaire. Les conventions peuvent également concerner la coopération dans les domaines de la liberté, de la sécurité ou de la justice (voir plus loin).

## 4. Approbation du budget de l'Union européenne

Le budget annuel de l'Union européenne est établi conjointement par le Conseil et le Parlement européen.

### 5. Politique étrangère et de sécurité commune

Les États membres s'efforcent de définir une politique étrangère et de sécurité commune (PESC), bien que les gouvernements nationaux gardent un contrôle indépendant sur les questions de politique étrangère, de sécurité et de défense. Les pays de l'Union européenne ont néanmoins pris conscience des avantages d'une collaboration dans ces domaines et le Conseil est le principal cadre de cette coopération intergouvernementale.

La coopération ne couvre pas seulement les questions de défense, mais aussi la gestion des crises (missions humanitaires, de sauvetage, de maintien ou de rétablissement de la paix dans les zones de conflit). Les pays de l'Union européenne s'efforcent de mobiliser et coordonner les forces militaires et policières, afin de pouvoir les utiliser en coordination avec les actions diplomatiques et économiques. À travers ces mécanismes, l'Union européenne a œuvré au maintien de la paix, à la construction de la démocratie et au développement économique dans des lieux aussi éloignés que l'Indonésie, la République démocratique du Congo et les pays d'Europe du Sud-Est.

#### 6. Liberté, sécurité et justice

Les citoyens de l'Union ont le libre choix du pays de l'UE où ils souhaitent s'installer pour vivre ou travailler. Ils doivent donc avoir partout un accès identique à la justice civile. Les cours et tribunaux nationaux doivent coopérer pour veiller à ce qu'un jugement ou un arrêt rendu dans l'un des pays de l'Union (dans une affaire de divorce ou de garde d'enfants par exemple) soit reconnu et exécutable dans tous les autres États membres.

La libre circulation des citoyens au sein de l'Union européenne bénéficie à l'évidence aux citoyens respecteux de la loi. Toutefois les terroristes et les criminels internationaux n'hésitent pas à en abuser. Pour faire face à la criminalité transfrontalière, les juridictions nationales, les forces de police, les agents des douanes et les services de l'immigration de tous les pays européens doivent coopérer au niveau international

Ils doivent notamment faire en sorte que:

- les frontières extérieures de l'Union européenne soient surveillées efficacement;
- les agents des douanes et les forces de police échangent des informations sur les

- déplacements des personnes soupçonnées de trafic de drogues ou de traite d'êtres humains:
- les demandeurs d'asile soient évalués et traités de la même manière partout dans l'Union européenne, afin d'éviter une «sélection des pays d'accueil» par les demandeurs.

Les domaines précités sont gérés par le Conseil «Justice et affaires intérieures», c'est-à-dire par les ministres de la justice et de l'intérieur. Les politiques visent à créer, dans l'Union, un grand «espace européen de liberté, de sécurité et de justice».

## Comment le travail du Conseil est-il organisé?

#### La présidence du Conseil

La présidence du Conseil change tous les six mois. En d'autres termes, chaque pays de l'Union européenne gère à tour de rôle l'ordre du jour du Conseil et préside l'ensemble des réunions pendant six mois, facilitant les décisions législatives et politiques et recherchant des compromis entre les États membres.



Grâce à la libre circulation des personnes et des marchandises à l'intérieur de l'Union européenne, ce genre de contrôles douaniers appartient désormais au passé.

#### Le secrétariat général

La présidence est assistée par le secrétariat général, qui prépare et assure le bon déroulement des travaux du Conseil à tous les échelons

En 2004, le mandat de Javier Solana, secrétaire général du Conseil, a été renouvelé. Il est également le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. À ce titre, il aide le Conseil à coordonner l'action de l'Union européenne à l'échelle mondiale.

Le secrétaire général est secondé par un secrétaire général adjoint, chargé de la gestion du secrétariat général.

#### Coreper

Chaque État membre de l'Union européenne dispose à Bruxelles d'une représentation, équipe permanente qui le représente et défend ses intérêts nationaux sur la scène européenne. Le chef de chaque représentation est, de fait, l'ambassadeur de son pays auprès de l'Union européenne.

Les ambassadeurs, ou représentants permanents, tiennent des réunions hebdomadaires au Comité des représentants permanents (Coreper). Ce comité est chargé de préparer les travaux du Conseil, à l'exception de la plupart des questions agricoles, lesquelles sont gérées par le comité spécial sur l'agriculture. Le Coreper est assisté de plusieurs groupes de travail constitués de fonctionnaires des représentations ou des administrations nationales.

#### Sécurité et défense

Le Conseil est assisté de structures distinctes pour les questions relevant de la sécurité et la défense:

- → le Comité politique et de sécurité (COPS), qui occupe dans ce domaine de coopération des fonctions comparables à celles du Coreper dans d'autres domaines de décision;
- → le Comité militaire de l'Union européenne (CMUE), composé des chefs d'état-major des armées des États membres:

- J'État-major de l'Union européenne (EMUE), composé d'experts militaires et civils détachés auprès du secrétariat du Conseil par les États membres;
- Je Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises.

#### Nombre de voix par pays

Le Conseil prend ses décisions par un vote. Plus la population d'un pays est importante, plus ce dernier a de voix. Toutefois, le nombre n'est pas strictement proportionnel, mais pondéré en faveur des pays les moins peuplés:

Total	345
Malte	3
Chypre, Estonie, Lettonie, Luxembourg et Slovénie	4
Danemark, Finlande, Irlande, Lituanie et Slovaquie	7
Autriche, Bulgarie et Suède	10
Belgique, Grèce, Hongrie, Portugal et République tchèque	12
Pays-Bas	13
Roumanie	14
Espagne et Pologne	27
Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni	29

#### Vote à la majorité qualifiée

Dans certains domaines particulièrement sensibles, comme la PESC, la fiscalité, l'asile et l'immigration, le Conseil doit encore se prononcer à l'unanimité. Chaque État membre y détient donc un droit de veto.

Cependant, dans la plupart des domaines, le Conseil adopte ses décisions par un vote à la majorité qualifiée. La majorité qualifiée est atteinte si:

- une majorité d'États membres donne son approbation (dans certains cas, une majorité des deux tiers) et
- un minimum de 255 voix sont favorables, à savoir 73,9 % du total pondéré.

Tout État membre pourra en outre demander la confirmation que les voix favorables représentent au moins 62 % de la population totale de l'Union. Si tel n'est pas le cas, la décision n'est pas adoptée.



L'Union européenne contribue à la constitution et à l'entraînement de forces de police dans les régions en proie à l'agitation, soulignant ainsi l'importance des bonnes relations communautaires.



# La Commission européenne: la défense de l'intérêt commun

#### **QUELQUES FAITS**

RÔLE:	Bras exécutif de l'Union européenne et auteur des propositions législatives
MEMBRES:	27, un par État membre
MANDAT:	Cinq ans (2004-2009)
ADRESSE:	B-1049 Bruxelles
TÉL.:	(32-2) 299 11 11
INTERNET:	ec.europa.eu

La Commission est l'institution politiquement indépendante des gouvernements nationaux. Sa mission consiste à représenter et défendre les intérêts de l'Union européenne dans son ensemble. Elle élabore les propositions de nouvelles lois européennes, qu'elle soumet au Parlement européen et au Conseil.

La Commission est également le bras exécutif de l'Union. En d'autres termes, elle est responsable de l'exécution des décisions du Parlement et du Conseil. Elle est chargée de la gestion quotidienne de l'Union européenne: elle applique les politiques, administre les programmes et exécute le budget de l'UE.

À l'instar du PE et du Conseil, la Commission européenne a été créée dans les années 50 par les traités fondateurs.

#### Qu'est-ce que la Commission?

Le terme «Commission» a deux acceptions. D'une part, il désigne le collège d'hommes et de femmes — un(e) par État membre de l'Union — désignés pour gérer l'institution

et arrêter les décisions. D'autre part, il fait référence à l'institution elle-même et à son personnel

De manière informelle, les membres du collège de la Commission sont appelés commissaires. Ils ont généralement occupé une position politique importante dans leur pavs d'origine, beaucoup v ont été ministres mais. en tant que membres de la Commission, ils sont tenus d'agir dans l'intérêt de l'Union dans son ensemble et ne peuvent pas recevoir d'instructions de leur gouvernement national

Une nouvelle Commission est désignée tous les cinq ans dans les six mois qui suivent les élections du Parlement européen, selon la procédure suivante:

- les gouvernements des États membres s'accordent sur la personne à désigner à la présidence de la Commission:
- le Parlement approuve le président désigné de la Commission;

- le président désigné de la Commission choisit les autres membres de sa Commission, de concert avec les gouvernements des États membres:
- le Parlement nouvellement élu s'entretient ensuite avec chaque candidat et donne un avis sur le collège dans son ensemble. En cas d'approbation, la nouvelle Commission peut entrer officiellement en fonction.

Le mandat de la Commission actuelle s'achèvera le 31 octobre 2009. Son président est José Manuel Barroso.

La Commission est politiquement responsable devant le Parlement, qui peut la démettre, en bloc, en votant une motion de censure. Moyennant l'accord des autres membres de la Commission, le président est également habilité à demander la démission d'un commissaire individuel.

La Commission est représentée à toutes les sessions du Parlement, où elle doit expliquer et justifier ses politiques. Elle répond en outre régulièrement aux questions écrites et orales posées par les députés européens.

Le travail quotidien de la Commission est accompli par ses administrateurs, experts, traducteurs, interprètes et secrétaires. Les fonctionnaires européens sont environ 23 000 aujourd'hui. Ce chiffre peut paraître élevé, mais il est en réalité inférieur aux effectifs employés par la plupart des villes européennes d'importance moyenne.

#### Où la Commission est-elle basée?

Le siège de la Commission se trouve à Bruxelles, mais elle a aussi des bureaux et des salles de réunion à Luxembourg, des représentations dans tous les pays de l'Union européenne et des délégations dans de nombreuses capitales de pays tiers.

#### Que fait la Commission?

La Commission européenne remplit quatre fonctions essentielles:

- 1. elle soumet des propositions de législation au Parlement et au Conseil;
- 2. elle gère et exécute les politiques et le budget de l'Union européenne;
- 3. elle applique le droit de l'Union européenne (de concert avec la Cour de justice);
- elle représente l'Union européenne sur la scène internationale, par exemple en négociant des accords entre l'Union européenne et d'autres pays.

#### 1. Propositions législatives nouvelles

La Commission dispose d'un droit d'initiative exclusif. En d'autres termes, elle est seule responsable de l'élaboration des propositions de nouveaux actes législatifs européens, qu'elle soumet au Parlement et au Conseil. Ces propositions doivent viser à défendre les intérêts de l'Union et de ses citoyens, non ceux de pays ou de secteurs particuliers.



La Commission compte un commissaire par État membre.

Avant de présenter une proposition, la Commission doit s'informer de la conjoncture et des problèmes que connaît l'Europe et déterminer si un acte législatif européen est le meilleur moyen d'y répondre. C'est pourquoi la Commission entretient des contacts permanents avec les groupes d'intérêt les plus divers et avec deux organes consultatifs, le Comité économique et social européen et le Comité des régions. Elle prend aussi en compte l'avis des parlements et des gouvernements nationaux.

La Commission propose une action au niveau européen uniquement lorsqu'elle juge qu'un problème ne peut pas être résolu plus efficacement par une action nationale, régionale ou locale. Cette approche, consistant à gérer les questions au plus bas niveau possible, s'appelle le principe de subsidiarité.

Si la Commission conclut qu'une législation européenne s'impose, elle élabore une proposition susceptible à ses yeux de traiter efficacement le problème et de répondre à des intérêts aussi larges que possible. Elle consulte aussi les experts qui forment ses différents comités et groupes consultatifs, afin de s'assurer que les détails techniques sont correctement réglés. Elle publie fréquemment des livres verts et des livres blancs, organise des auditions, sollicite les opinions de la société civile et commande des rapports spécialisés à des experts. Elle consulte souvent le public directement avant de présenter une proposition, afin de disposer d'une image aussi complète que possible.

## 2. Exécution des politiques et du budget de l'Union européenne

En tant qu'organe exécutif de l'Union européenne, la Commission est responsable de la gestion et de l'exécution du budget de l'Union européenne. Les dépenses effectives sont assurées pour l'essentiel par les autorités nationales et locales, mais la Commission doit les superviser, sous l'œil attentif de la Cour des comptes. Les deux institutions s'efforcent de garantir une bonne gestion financière. Le



Les fonds communautaires aident à moderniser les infrastructures de télécommunications dans les régions défavorisées de l'Union européenne.

Parlement européen ne donne à la Commission la décharge pour l'exécution du budget que s'il est satisfait du rapport annuel de la Cour des comptes.

La Commission doit également appliquer les décisions prises par le Parlement et le Conseil, concernant notamment la politique agricole commune (PAC), la pêche, l'énergie, le développement régional, l'environnement, ou la jeunesse, l'enseignement et les programmes d'échange (Erasmus, par exemple). Elle joue de plus un rôle majeur au niveau de la politique de la concurrence, afin de garantir que les entreprises opèrent sur des marchés assurant l'égalité des chances. La Commission peut interdire les fusions entre entreprises si elle estime qu'elles susciteront une concurrence déloyale. Elle veille également à ce que les États membres ne faussent pas le jeu de la

concurrence en accordant des subventions excessives à leurs industries.

#### 3. Application du droit européen

La Commission joue le rôle de gardienne des traités. Elle doit donc veiller, avec la Cour de justice, à ce que le droit européen soit appliqué correctement dans tous les États membres.

Si elle constate qu'un État n'applique pas une disposition législative européenne, la Commission engage une procédure juridique appelée procédure d'infraction. Elle adresse tout d'abord une lettre officielle au gouvernement, lui expliquant pourquoi elle considère qu'il a enfreint le droit européen et fixant un délai dans lequel le gouvernement doit lui faire parvenir une réponse détaillée.

Si l'État membre n'offre pas d'explication satisfaisante ou ne rectifie pas la situation, la Commission envoie une autre lettre confirmant la violation du droit européen et fixant un délai pour corriger cette situation. Si l'État membre refuse encore d'obtempérer, la Commission défère le dossier à la Cour de justice. Les arrêts de la Cour sont contraignants pour les États membres et les institutions européennes. Dans les cas où les États membres es econforment toujours pas aux arrêts, la Cour a le pouvoir d'imposer des sanctions financières.

#### Représentation de l'Union européenne sur la scène internationale

La Commission européenne est un important porte-parole de l'Union européenne sur la scène internationale. Elle est la voix de l'Union européenne dans des enceintes internationales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans les négociations relatives à la convention internationale sur les changements climatiques (protocole de Kyoto) et dans l'important partenariat en matière d'aide et de commerce avec les pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (accord de Cotonou).

De plus, la Commission s'exprime et négocie au nom de l'Union européenne dans les domaines où les États membres exercent leur souveraineté en commun, sur la base d'accords préalablement conclus avec les États.

## Comment le travail de la Commission est-il organisé?

Il appartient au président de la Commission de décider quel domaine politique sera confié à tel commissaire et, le cas échéant, de redistribuer ces responsabilités pendant le mandat de la Commission.

La Commission se réunit en général une fois par semaine, habituellement le mercredi, à Bruxelles. Chaque point de l'ordre du jour est présenté par le commissaire responsable du domaine en cause, et le collège arrête ensuite une décision collective.

Le personnel de la Commission est réparti en trente-six départements, appelés directions générales (DG) et services (tel le service juridique). Chaque DG est chargée d'un domaine particulier et elle est dirigée par un directeur général responsable devant l'un des commissaires. Le secrétariat général assure la coordination générale et gère l'ordre du jour des réunions hebdomadaires. Le secrétaire général qui le dirige est directement responsable devant le président de la Commission.

Ce sont les DG qui, dans la pratique, conçoivent et rédigent les propositions législatives de la Commission, mais ces propositions n'acquièrent un statut officiel que lorsqu'elles sont adoptées par le collège lors de sa réunion hebdomadaire. Dans les grandes lignes, la procédure est la suivante.

Supposons, par exemple, que la Commission estime qu'une législation européenne est nécessaire pour prévenir la pollution des cours d'eau européens. La direction générale de l'environnement élabore une proposition, sur la base de consultations approfondies avec les organisations industrielles, agricoles et environnementales européennes ainsi que les ministères de l'environnement des États membres. Le texte proposé fera ensuite



Le président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, constate de ses propres yeux les effets désastreux que le changement climatique exerce déjà sur le Groenland.

l'objet d'une discussion avec d'autres départements de la Commission intéressés par ce sujet et sera contrôlé par le service juridique et le secrétariat général.

Lorsque la proposition est totalement prête, elle peut être inscrite à l'ordre du jour d'une réunion de la Commission. Si au moins 14 des 27 commissaires approuvent le texte, la Commission adopte la proposition et celle-ci bénéficie de l'appui inconditionnel de tous les membres. Le document est alors transmis au Conseil et au Parlement européen pour qu'ils prennent une décision. La Commission peut ultérieurement modifier la proposition à la lumière des commentaires de ces deux institutions, puis la soumettre de nouveau à leur approbation finale.



# La Cour de justice: le respect du droit

#### QUELQUES FAITS

RÔLE:	Rendre des arrêts sur les affaires qui lui sont soumises
COUR DE JUSTICE:	Un juge de chaque État membre et huit avocats généraux
TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE:	Au moins un juge de chaque État membre (27 en 2007)
TRIBUNAL DE	
LA FONCTION PUBLIQUE:	Sept juges
MANDAT:	Mandat de six ans renouvelable
ADRESSE:	Boulevard Konrad Adenauer, L-2925 Luxembourg
TÉL.:	(352) 43 03-1
INITEDNIET	auria aurana au

La Cour de justice des Communautés européennes (souvent appelée plus simplement la Cour ou CJCE) a été créée par le tout premier des traités de l'Union européenne, le traité de Paris (traité CECA), en 1952. Elle siège à Luxembourg.

Elle a pour tâche de garantir que la législation de l'Union européenne est interprétée et appliquée uniformément dans tous les États membres, afin que la loi soit la même pour tous. Elle évite par exemple que les cours et tribunaux nationaux ne prononcent en ordre dispersé à propos d'une même affaire.

La Cour veille également au respect du droit communautaire par les États membres de l'Union européenne et ses institutions. Elle a compétence pour connaître des litiges juridiques entre les pays de l'Union, les institutions européennes, les entreprises et les particuliers.

La Cour compte un juge par État membre, de sorte que les 27 systèmes juridiques nationaux de l'Union européenne y sont représentés. Dans un souci d'efficacité, la Cour siège cependant rarement en séance plénière avec tous les juges. Elle siège normalement en grande chambre, composée de treize juges, voire en chambres composées de cinq ou de trois juges seulement.

La Cour est secondée par huit avocats généraux. Ils ont pour mission de présenter des avis sur les affaires soumises à la Cour et s'acquittent de cette tâche publiquement et de facon impartiale.

Les juges et les avocats généraux sont des personnes dont l'impartialité est au-dessus de tout soupçon. Ils ont les qualifications et les compétences nécessaires pour pouvoir être nommés aux postes judiciaires les plus élevés dans leur pays d'origine. Ils sont nommés par la Cour de justice, d'un commun accord entre les gouvernements des États membres, pour un mandat d'une durée de six ans. renouvelable.

Afin d'aider la Cour de justice à traiter le grand nombre d'affaires qui lui sont soumises et d'offrir aux citoyens une meilleure protection juridique, un Tribunal de première instance (TPICE) a été créé en 1988. Ce tribunal, qui est rattaché à la Cour de justice, peut rendre des décisions sur certains types d'affaires, en particulier sur les recours introduits par des personnes physiques, des entreprises et certaines organisations, et dans les affaires de concurrence. Ce tribunal comprend également un juge de chaque État membre.

Le Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne connaît des litiges entre l'Union européenne et ses fonctionnaires. Ce tribunal, composé de sept juges, est rattaché au Tribunal de première instance.

La Cour de justice, le Tribunal de première instance et le Tribunal de la fonction publique ont chacun un président, choisi par les juges, qui désignent l'un d'eux pour un mandat de trois ans renouvelable. Vassilios Skouris a été élu président de la Cour de justice en 2003. Marc Jaeger préside le Tribunal de première instance depuis 1998. Paul J. Mahoney préside le Tribunal de la fonction publique depuis 2005.

#### Que fait la Cour?

La Cour rend des arrêts sur les affaires qui lui sont soumises. Les cinq types d'affaires les plus courantes sont:

- 1. les renvois préjudiciels,
- 2. les recours en manquement,
- 3. les recours en annulation,
- 4. les recours en carence,
- 5. les recours en dommages-intérêts.

Ces formes de recours sont décrites plus en détail ci-après.

#### 1. Le renvoi préjudiciel

Les juridictions des États membres doivent veiller à ce que la législation européenne soit correctement appliquée dans leur pays. Le risque existe toutefois que les juridictions de différents pays donnent une interprétation différente du droit communautaire.

Une procédure de renvoi préjudiciel a donc été prévue pour éviter cette situation. Ainsi,



À plusieurs reprises, la Cour de justice des Communautés européennes s'est prononcée en faveur des hôtesses de l'air dans des affaires liées à l'égalité des droits et des rémunérations.

si une juridiction nationale a un doute sur l'interprétation ou la validité d'un acte législatif européen, elle peut et même doit, dans certaines circonstances, solliciter l'avis de la Cour de justice (question préjudicielle). Cet avis est rendu sous la forme d'un arrêt préjudiciel.

#### 2. Le recours en manquement

La Commission peut entamer cette procédure si elle a des raisons de penser qu'un État membre ne s'acquitte pas des obligations que lui impose le droit communautaire. Cette procédure peut également être déclenchée par un État membre à l'encontre d'un autre.

Dans un cas comme dans l'autre, la Cour examine les moyens et arguments invoqués et rend un arrêt. S'il est effectivement constaté en défaut, l'État membre incriminé doit immédiatement rectifier la situation. Si la Cour constate que l'État membre n'exécute pas l'arrêt, elle peut frapper le pays concerné d'une amende.

#### 3. Le recours en annulation

Si un État membre, le Conseil, la Commission ou, sous certaines conditions, le Parlement pensent qu'un acte législatif européen est illégal, ils peuvent demander à la Cour de l'annuler.

Ce recours en annulation peut également être introduit par une personne physique qui voudrait que la Cour annule une disposition particulière parce qu'elle la concerne et la lèse directement et individuellement.

Si la Cour constate que l'acte litigieux n'a pas été adopté correctement ou n'est pas correctement fondé sur les traités, elle peut le déclarer nul et non avenu.

#### 4. Le recours en carence

Le traité impose au Parlement européen, au Conseil et à la Commission de prendre certaines décisions dans certaines circonstances. S'ils ne se conforment pas à cette obligation, les États membres, les autres institutions de

l'Union et, dans certaines conditions, des personnes physiques ou des entreprises peuvent saisir la Cour afin que cette carence soit reconnue officiellement.

#### 5. Le recours en dommages-intérêts

Toute personne ou entreprise victime d'un dommage à la suite de l'action ou de l'inaction de la Communauté ou de son personnel peut réclamer une compensation devant le Tribunal de première instance.

## Comment le travail de la Cour est-il organisé?

Les affaires sont présentées au greffe et un juge ainsi qu'un avocat général sont désignés pour chacune d'elles.

La procédure qui suit comporte une étape écrite, puis une étape orale.

Durant la première étape, toutes les parties concernées présentent une déclaration écrite et le juge chargé de l'affaire établit un rapport résumant ces déclarations et le contexte juridique de l'affaire.

Vient ensuite la seconde étape: l'audience publique. Elle a lieu devant une chambre composée de trois, cinq ou treize juges, voire en séance plénière réunissant tous les juges, en fonction de l'importance et/ou de la complexité de l'affaire. Au cours de l'audience, les avocats des parties présentent leurs arguments aux juges et à l'avocat général, qui peuvent les interroger. L'avocat général communique ensuite ses conclusions, puis les juges délibèrent et rendent leur arrêt. Ce dernier ne suit pas nécessairement les conclusions de l'avocat général.

Les arrêts de la Cour sont rendus à la majorité et prononcés au cours d'une audience publique. Les avis divergents ne sont pas exprimés. Les décisions sont publiées le jour même où les arrêts sont rendus.

La procédure est similaire au sein du Tribunal de première instance, mais l'avocat général ne communique pas ses conclusions.



# La Cour des comptes européenne: la bonne utilisation de l'argent

#### QUELQUES FAITS

RÔLE:	Vérifier que les fonds européens sont utilisés correctement
MEMBRES:	Un par État membre
MANDAT:	Les membres sont désignés pour un mandat de six ans, renouvelable
ADRESSE:	12, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg
TÉL.:	(352) 43 98-1
INTERNET:	eca.europa.eu

La Cour des comptes a été créée en 1975 et a son siège à Luxembourg. Son travail consiste à vérifier que les ressources financières de l'Union sont gérées correctement, afin de rentabiliser au maximum l'argent des citoyens de l'Union européenne. Elle est habilitée à interroger n'importe quelle personne ou organisation en contact avec les fonds de l'Union européenne.

La Cour compte un membre par État de l'Union européenne; celui-ci est désigné par le Conseil pour un mandat renouvelable de six ans. Les membres élisent l'un d'entre eux président, pour un mandat de trois ans, renouvelable. Hubert Weber est président de la Cour des comptes depuis janvier 2005.

#### Que fait la Cour?

La principale fonction de la Cour consiste à vérifier que le budget de l'Union européenne est exécuté correctement, autrement dit que les recettes et les dépenses de l'Union européenne sont obtenues, dépensées et enre-

gistrées légalement et que la gestion financière est appropriée. Ses activités contribuent ainsi à garantir que le système européen fonctionne de manière économique, efficace, effective et transparente.

Dans l'exercice de ses fonctions, la Cour peut examiner les documents de toute personne ou organisation gérant des recettes ou des dépenses de l'Union européenne. Elle effectue fréquemment des contrôles sur le terrain. Ses conclusions figurent dans des rapports écrits qui attirent l'attention de la Commission et des gouvernements des États membres sur les problèmes éventuels.

Pour bien faire son travail, la Cour des comptes doit rester totalement indépendante des autres institutions, tout en entretenant avec elles des relations permanentes.

L'une de ses principales fonctions est d'aider le Parlement européen et le Conseil en leur présentant chaque année un rapport sur l'exercice financier écoulé. Le Parlement examine minutieusement le rapport de la Cour avant de décider d'approuver ou non la gestion du budget par la Commission. Si elle est satisfaite, la Cour des comptes adresse également au Conseil et au Parlement une déclaration d'assurance, attestant que l'argent des citoyens européens a été bien dépensé.

Enfin, la Cour des comptes informe les citoyens des résultats de ses travaux en rédigeant des rapports sur des sujets d'intérêt particulier.

## Comment le travail de la Cour est-il organisé?

La Cour des comptes dispose d'environ 800 collaborateurs, y compris des traducteurs, des gestionnaires et des contrôleurs. Les contrôleurs sont divisés en groupes de contrôle et préparent des projets de rapports sur lesquels la Cour prend des décisions.

Les contrôleurs effectuent fréquemment des visites d'inspection auprès des autres institutions européennes, des États membres et de tous les pays qui bénéficient d'une aide de l'Union européenne. En fait, bien que les travaux de la Cour portent dans une large mesure sur des fonds dont la Commission est responsable, plus de 80 % des dépenses de l'Union européenne sont gérées par les autorités nationales.

La Cour des comptes ne possède aucun pouvoir juridique propre. Si les contrôleurs découvrent une fraude ou une irrégularité, ils en informent l'OLAF (Office européen de lutte antifraude). L'OLAF est un département de la Commission européenne doté d'un statut spécial qui lui assure une autonomie totale.



Le marquage auriculaire des vaches permet aux contrôleurs de l'Union européenne de savoir à quoi est employé le budget communautaire.



# Le Comité économique et social européen: la voix de la société civile

#### **QUELQUES FAITS**

RÔLE:	Représenter la société civile organisée
MEMBRES:	344
MANDAT:	Quatre ans
RÉUNIONS:	Bruxelles, tous les mois
ADRESSE:	Rue Belliard 99, B-1040 Bruxelles
TÉL.:	(32-2) 546 90 11
INTERNET:	eesc.europa.eu

Créé en 1957 par le traité de Rome, le Comité économique et social européen (CESE) est un organe consultatif qui donne aux représentants des groupes d'intérêt européens (associations d'employeurs, syndicats et autres groupes de la société civile organisée, telles les associations de consommateurs) une plate-forme officielle pour exprimer leurs points de vue sur les questions relatives à l'Union européenne.

Le CESE compte 344 membres. Le nombre attribué à chaque pays reflète approximativement sa population, comme le montrent les chiffres suivants:

Allemagne, France, Italie	
et Royaume-Uni	24
Espagne et Pologne	21
Roumanie	15
Autriche, Belgique, Bulgarie, Grèce,	
Hongrie, Pays-Bas, Portugal, République	
tchèque et Suède	12

Total	344
Malte	5
Chypre et Luxembourg	6
Estonie, Lettonie et Slovénie	7
Lituanie et Slovaquie	9
Danemark, Finlande, Irlande,	

Les membres sont nommés par les gouvernements nationaux, mais ils agissent en toute indépendance politique. Leur mandat est de quatre ans et peut être renouvelé.

Le Comité se réunit en assemblée plénière. Ses discussions sont préparées par six souscomités appelés sections, chaque section étant spécialisée dans un domaine politique particulier. Le Comité élit son président et deux vice-présidents pour un mandat de deux ans. Dimitris Dimitriadis a été élu président du CESE en octobre 2006.

#### Que fait le CESE?

Le Comité économique et social européen remplit trois fonctions principales:

- il donne des avis au Parlement européen, au Conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne, à leur demande ou de sa propre initiative;
- il incite la société civile à s'impliquer davantage dans l'élaboration des politiques de l'Union européenne;
- il stimule fortement le rôle de la société civile dans les pays tiers et contribue à mettre en place des structures consultatives.

Les avis du Comité sont transmis aux institutions plus vastes (Conseil, Commission et Parlement européen). Le Comité doit être consulté préalablement à toute décision concernant la politique économique, sociale, régionale et environnementale. Il a donc un rôle clé à jouer dans le processus décisionnel de l'Union. Il constitue un pont entre l'Union et ses citoyens, favorisant une société plus participative, plus inclusive et donc plus démocratique en Europe.

#### Oui sont les membres du CESE?

Travaillant pour la plupart dans leur pays d'origine, les membres du Comité sont répartis en trois groupes qui représentent respectivement les employeurs, les salariés et les autres intérêts économiques et sociaux.

Le groupe des employeurs réunit des membres issus des secteurs privé et public de l'industrie, des petites entreprises, des chambres de commerce, du commerce de gros et de détail, des banques et des assurances, des transports et de l'agriculture.

Le groupe des salariés représente toutes les catégories de travailleurs, des ouvriers aux cadres. Ses membres sont issus des organisations syndicales nationales.

Le groupe des intérêts divers rassemble organisations non gouvernementales (ONG), organisations d'agriculteurs, petites entreprises, artisans et professions libérales, coopératives et associations sans but lucratif, associations de défense des consommateurs et de l'environnement, communautés scientifiques et universitaires, associations représentant les familles et les personnes handicapées.



Les associations pour la défense des intérêts de la famille font partie des nombreuses composantes de la société qui font entendre leur voix via le Comité économique et social européen.



# Le Comité des régions: la voix des autorités régionales et locales

#### QUELQUES FAITS

RÔLE:	Représenter les autorités régionales et locales
MEMBRES:	344
MANDAT:	Quatre ans
RÉUNIONS:	Bruxelles, cinq sessions plénières annuelles
ADRESSE:	Rue Belliard 101, B-1040 Bruxelles
TÉL.:	(32-2) 282 22 11
INTERNET:	cor.europa.eu

Fondé en 1994 par le traité sur l'Union européenne (traité UE, Maastricht), le Comité des régions (CdR) est un organe consultatif composé de représentants des autorités régionales et locales d'Europe. Le CdR doit être consulté avant toute décision de l'Union européenne portant sur les questions intéressant les pouvoirs locaux et régionaux telles que la politique régionale, l'environnement, la culture, l'éducation et les transports.

Le Comité compte 344 membres. Le nombre attribué à chaque pays de l'Union européenne reflète approximativement sa population, comme le montrent les chiffres suivants:

Allemagne, France, Italie	0.4
et Royaume-Uni	24
Espagne et Pologne	21
Roumanie	15
Autriche, Belgique, Bulgarie, Grèce,	
Hongrie, Pays-Bas, Portugal,	
République tchèque et Suède	12
Danemark, Finlande, Irlande,	
Lituanie et Slovaquie	9

Total	344
Malte	5
Chypre et Luxembourg	6
Estonie, Lettonie et Slovénie	7

Les membres du Comité sont des élus ou des acteurs clés des autorités locales ou régionales de leur région d'origine. Ils sont nommés par leur gouvernement et le Conseil de l'Union européenne leur confie un mandat de quatre ans, qui peut être renouvelé. Chaque pays choisit ses membres comme il le souhaite, mais ce choix doit traduire un équilibre politique et géographique. S'ils perdent leur mandat électoral chez eux, ils doivent quitter le Comité.

Quatre groupes politiques sont représentés: le Parti populaire européen, le Parti des socialistes européens, l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe, et l'Union pour l'Europe des Nations/Alliance européenne.

Le président du CdR est élu parmi ses membres pour un mandat de deux ans. Michel Delebarre a été élu président en 2006.

#### Que fait le Comité?

Le rôle du Comité des régions consiste à faire connaître les points de vue locaux et régionaux sur la législation européenne. Il rédige à cette fin des rapports ou émet des avis sur les propositions de la Commission.

La Commission et le Conseil doivent consulter le Comité des régions préalablement à la prise de décisions sur des thèmes concernant les autorités locales et régionales: politique de l'emploi, environnement, éducation, culture, formation professionnelle et jeunesse, énergie, transports, télécommunications et santé publique.

Cette liste n'est pas exhaustive. La Commission, le Conseil et le Parlement européen

sont libres de consulter le Comité sur d'autres questions. Le CdR peut, pour sa part, adopter des avis de sa propre initiative et les soumettre à la Commission, au Conseil et au Parlement.

## Comment le travail du Comité est-il organisé?

Le Comité des régions tient chaque année cinq sessions plénières, durant lesquelles il définit sa politique générale et adopte ses avis.

Six commissions ont pour tâche d'examiner les différents domaines politiques et de préparer les avis à débattre durant les sessions plénières.



L'accès à l'enseignement professionnel et à l'éducation et la formation tout au long de la vie partout en Europe est une priorité pour le Comité des régions.



# La Banque européenne d'investissement: le financement du développement économique

#### **QUELQUES FAITS**

RÔLE:	Financer le développement économique
MEMBRES:	États membres de l'Union européenne Conseil d'administration: 28 Comité de direction: 9
ADRESSE:	100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg
TÉL.:	(352) 43 79-1
INTERNET:	www.eib.org

La Banque européenne d'investissement a été créée en 1958 par le traité de Rome. Sa principale mission est de prêter de l'argent pour financer des projets qui présentent un intérêt européen (liaisons ferroviaires et routières, aéroports ou programmes environnementaux par exemple). Elle fournit également des crédits d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) de l'Union européenne et finance le développement économique dans les pays candidats et dans le tiers-monde

Philippe Maystadt a accédé à la présidence de la BEI en ianvier 2000.

### Que fait la Banque?

La BEI est une institution sans but lucratif, autofinancée et indépendante du budget de l'Union européenne. Elle est financée par des emprunts levés sur les marchés financiers. Ses actionnaires, à savoir les États membres de l'Union européenne, participent conjointement à son capital, la contribution de chaque pays reflétant son poids économique dans I'Union

Ce soutien des États membres confère à la BEI la notation de crédit maximale (AAA) sur les marchés financiers, où elle peut par conséguent lever des capitaux importants à des conditions très concurrentielles. Cela lui permet ensuite d'investir dans des projets d'intérêt public qui ne pourraient pas être financés autrement ou nécessiteraient des emprunts plus coûteux.

Les projets dans lesquels la Banque investit sont soigneusement sélectionnés.

Ses priorités au sein de l'Union européenne sont de soutenir:

- la cohésion et la convergence.
- les petites et moyennes entreprises,
- la durabilité environnementale,
- l'innovation
- le développement des réseaux de transport transeuropéens,
- une énergie durable, compétitive et sûre.

À l'extérieur de l'Union européenne, la BEI soutient les politiques de développement et de coopération de l'UE dans les pays candidats et candidats potentiels, les pays méditerranéens et les pays d'Europe orientale (dont la Russie) couverts par la politique européenne de voisinage, ainsi que dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays d'Asie et d'Amérique latine. Les prêts à ces pays se concentrent sur:

- le développement du secteur privé,
- le développement de l'infrastructure.
- la sécurité de l'approvisionnement énergétique.
- la durabilité environnementale.

Enfin, la BEI est l'actionnaire majoritaire du Fonds européen d'investissement (FEI). Ils forment ensemble le Groupe BEI. Le FEI investit dans le capital-risque et fournit des garanties aux petites et moyennes entreprises. Il ne prête pas directement à ces entreprises, et n'investit pas directement. Il fait appel à d'autres banques et intermédiaires financiers, leur fournissant les garanties nécessaires pour couvrir les emprunts que ceux-ci accordent aux petites entreprises.

Le Fonds est actif dans tous les États membres de l'Union européenne et dans les pays candidats.

### Comment le travail de la Banque est-il organisé?

La BEI est une institution autonome. Elle arrête ses décisions d'emprunt et de prêt uniquement en fonction des mérites de chaque projet et des possibilités offertes par les marchés financiers. Elle publie chaque année un rapport sur l'ensemble de ses activités.

La Banque coopère avec les institutions européennes. Ses représentants participent par exemple aux réunions des commissions du Parlement européen et son président assiste aux réunions du Conseil lors des rencontres des ministres de l'économie et des finances des pays de l'Union européenne.

Les décisions de la Banque sont prises par les organes suivants:

- → le conseil des gouverneurs se compose de ministres (en principe les ministres des finances) de tous les États membres. Il définit la politique générale de prêt de la Banque, approuve le bilan et le rapport annuel, autorise la Banque à financer des projets en dehors de l'Union européenne et décide d'éventuelles augmentations du capital;
- → le conseil d'administration approuve les opérations de prêt et d'emprunt et veille à la bonne gestion de la banque. Il est composé de 28 directeurs, un par État membre de l'Union européenne, le 28<sup>e</sup> étant nommé par la Commission européenne;
- → le comité de direction est l'organe exécutif à temps plein de la Banque. Il assure la gestion quotidienne de la BEI et comprend 9 membres



La Banque européenne d'investissement a octroyé un prêt à la République tchèque pour que cette dernière puisse mieux lutter contre les inondations.



# La Banque centrale européenne: la gestion de l'euro

#### QUELQUES FAITS

RÔLE:	Maintenir la stabilité des prix dans la zone euro et conduire la politique monétaire
MEMBRES:	Conseil des gouverneurs: 19 Conseil général: 29 Directoire: 6
ADRESSE:	Kaiserstrasse 29, D-60311 Francfort-sur-le Main
TÉL.:	(49) 691 34 40
INTERNET:	www.echeu

La Banque centrale européenne (BCE) a été fondée en 1998. Son siège est à Francfort, en Allemagne. Son travail consiste à gérer la monnaie unique de l'Union européenne, l'euro, et à préserver la stabilité des prix pour ceux qui utilisent cette monnaie (plus des deux tiers des citoyens de l'Union européenne). La BCE est également chargée de définir et d'appliquer la politique monétaire dans la zone euro.

Pour remplir ses fonctions, la BCE agit de concert avec le Système européen de banques centrales (SEBC). Les pays qui ont adopté l'euro à ce jour constituent ensemble la zone euro. Leurs banques centrales forment, avec la Banque centrale européenne, l'eurosystème.

La BCE agit en totale indépendance. Ni la BCE, ni les banques centrales nationales du SEBC, ni les membres de leurs instances de décision ne peuvent solliciter ou accepter d'instructions d'un autre organisme. Les institutions

européennes et les gouvernements des États membres sont tenus de respecter ce principe et ne doivent pas tenter d'influencer la BCE ou les banques centrales nationales.

Jean-Claude Trichet a été nommé président de la BCE en novembre 2003.

### Que fait la Banque?

L'une des tâches principales de la BCE est de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro, afin que le pouvoir d'achat de l'euro ne soit pas érodé par l'inflation. La BCE s'efforce de garantir que la hausse annuelle des prix à la consommation reste inférieure à 2 %, mais proche de ce pourcentage, à moyen terme.

Elle le fait en fixant des taux d'intérêt de référence fondés sur l'analyse de l'évolution économique et monétaire. Elle élève les taux d'intérêt si elle veut limiter l'inflation et les diminue si elle pense que le risque d'inflation est limité. 38

# Comment le travail de la Banque est-il organisé?

Le directoire de la BCE est chargé d'appliquer la politique monétaire telle que l'a définie le conseil des gouverneurs (voir plus loin) et d'adresser des instructions aux banques centrales nationales. Il prépare également les réunions du conseil des gouverneurs et assume la gestion guotidienne de la BCE.

Il comprend le président de la BCE, le viceprésident et quatre autres membres, tous désignés d'un commun accord par les chefs d'État ou de gouvernement des pays appartenant à la zone euro. Les membres du directoire sont désignés pour un mandat de huit ans non renouvelable. Le conseil des gouverneurs est l'organe de décision suprême de la Banque centrale européenne. Il comprend les six membres du directoire et les gouverneurs des banques centrales de la zone euro. Il est présidé par le président de la BCE. Sa mission première consiste à définir la politique monétaire de la zone euro et, en particulier, à fixer les taux d'intérêt auxquels les banques commerciales peuvent emprunter des fonds auprès de la BCE.

Le conseil général est composé du président et du vice-président de la BCE ainsi que des gouverneurs des banques centrales nationales des 27 États membres de l'Union européenne. Le conseil général contribue aux travaux de consultation et de coordination de la BCE et participe à la préparation du futur élargissement de la zone euro.



- États membres utilisant l'euro (janvier 2008): Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal et Slovénie.
- États membres n'utilisant pas l'euro: Bulgarie, Danemark, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède.



# Le Médiateur européen: le destinataire de vos réclamations

#### **QUELQUES FAITS**

RÔLE:	Découvrir les cas de mauvaise administration et proposer des solutions
MANDAT:	Cinq ans, renouvelable
ADRESSE:	1, avenue du Président-Robert-Schuman, BP 403 F-67001 Strasbourg
TÉL.:	(33) 388 17 23 13
INTERNET:	ombudsman.europa.eu

La fonction de Médiateur européen a été créée par le traité sur l'Union européenne en 1992. Le Médiateur sert d'intermédiaire entre les citoyens et les autorités européennes. Il est habilité à recevoir les plaintes des citoyens, des entreprises et des institutions de l'Union européenne, et de toute personne (physique ou morale) résidant ou ayant son siège social dans un État membre, ainsi qu'à mener une enquête au sujet de ces plaintes.

Le Médiateur est élu par le Parlement européen pour un mandat renouvelable de cinq ans, qui correspond à la législature du Parlement. Nikiforos Diamandouros est devenu médiateur européen en avril 2003 et a été réélu à ce poste en janvier 2005 pour un nouveau mandat de cinq ans.

#### Oue fait le Médiateur?

Il enquête sur les cas de mauvaise administration dans les institutions et agences européennes. Un cas de mauvaise administration est une déficience ou une erreur de l'administration. Il se produit quand une institution de l'Union européenne n'agit pas conformément à la loi, omet de respecter les principes de bonne gouvernance ou viole les droits de l'homme. Voici quelques exemples de mauvaise administration:

- pratiques inéquitables,
- discriminations.
- · abus de pouvoir,
- absence ou refus d'information.
- · retards injustifiés,
- procédures incorrectes.

Le Médiateur peut ouvrir une enquête à la suite d'une plainte ou de sa propre initiative. Il agit en toute indépendance et impartialité et ne peut solliciter ou accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou organisme.

### Comment se plaindre auprès du Médiateur?

Si vous voulez vous plaindre d'un cas de mauvaise administration de la part d'une institution, d'une agence ou d'un organe de l'Union européenne, vous devez d'abord vous adresser à l'instance concernée par la voie administrative traditionnelle et tenter de l'amener à corriger la situation.

En cas d'échec de cette démarche, vous pouvez adresser une plainte au Médiateur européen.

Vous devez introduire votre plainte auprès du Médiateur dans un délai de deux ans à compter de la date à laquelle vous avez pris connaissance de l'acte de mauvaise administration. Vous devez indiquer clairement votre identité, l'institution ou l'agence concernée par la réclamation, ainsi que les motifs de votre plainte. Vous pouvez demander un traitement confidentiel de votre réclamation.

Vous trouverez des renseignements pratiques sur l'introduction d'une plainte sur le site internet du Médiateur européen:

ombudsman.europa.eu

### Quel résultat pouvez-vous espérer?

Si le Médiateur ne peut pas examiner votre plainte — par exemple parce que les faits incriminés ont déjà fait l'objet d'une procédure judiciaire — il s'efforcera de vous indiquer une autre instance susceptible de vous aider.

Pour résoudre votre problème, il se peut que le Médiateur ait simplement besoin d'en informer l'institution ou l'agence concernée. Si le problème n'est pas résolu au cours de cette phase de l'enquête, le Médiateur tentera de dégager une solution à l'amiable capable de redresser la situation et de vous donner satisfaction.

En cas d'échec, le Médiateur formule une recommandation pour trouver une issue au problème. Si l'institution mise en cause n'accepte pas la recommandation, il soumet un rapport particulier au Parlement européen. Ce dernier peut alors décider d'intervenir sur le plan politique s'il l'estime nécessaire.

Le Médiateur adresse chaque année au Parlement européen un rapport sur l'ensemble de ses enquêtes.



Si votre dossier ne reçoit pas toute l'attention qu'il mérite, le Médiateur européen est là pour vous aider.



# Le Contrôleur européen de la protection des données: la sauvegarde de la vie privée

#### QUELQUES FAITS

RÔLE: Protéger les données personnelles traitées par les institutions de l'Union européenne

MANDAT: Cinq ans, renouvelable

ADRESSE: Rue Wiertz 60, MO 63, B-1047 Bruxelles

TÉL.: (32-2) 283 19 00

INTERNET: edos.europa.eu

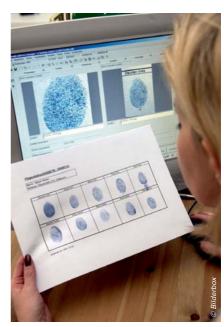
Le poste de Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) a été créé en 2001. Il est chargé de veiller à ce que les institutions et les organes communautaires respectent la vie privée des personnes physiques lorsqu'ils traitent des données à caractère personnel.

# Que fait le Contrôleur européen de la protection des données?

Lorsque les institutions et organes communautaires traitent des données à caractère personnel concernant une personne identifiable, ils doivent respecter sa vie privée. Le Contrôleur veille à ce qu'il en soit ainsi.

Le traitement désigne des opérations telles que la collecte, l'enregistrement et la conservation des données, leur extraction aux fins de consultation, leur transmission ou leur diffusion auprès d'autres personnes, ainsi que leur verrouillage, leur effacement ou leur destruction.

Ces opérations sont régies par des règles strictes de protection de la vie privée. À titre



Le Contrôleur européen de la protection des données vérifie que le droit à la vie privée n'est pas enfreint lors du relevé des empreintes digitales d'immigrés clandestins et de demandeurs d'asile.

d'exemple, les institutions et les organes de l'Union européenne ne peuvent généralement pas traiter des données personnelles qui révèlent votre origine raciale ou ethnique, vos opinions politiques, vos croyances religieuses, vos convictions philosophiques ou votre appartenance à un syndicat professionnel.

Le Contrôleur coopère avec les responsables de la protection des données de chaque institution ou organe communautaire, de manière à veiller à l'application correcte des règles relatives à la protection de la vie privée.

Le CEPD donne des conseils sur toutes les questions concernant le traitement des données personnelles, qu'il s'agisse du traitement effectué par les institutions et organes de l'Union européenne ou des propositions de législation. Il collabore avec les autorités de protection nationales dans les États membres, ainsi qu'avec les autres acteurs dans ce domaine.

En 2004, Peter Johan Hustinx a été nommé Contrôleur européen de la protection des données.

## En quoi le Contrôleur peut-il vous aider?

Si vous avez des raisons de croire qu'une institution ou un organe communautaire a porté atteinte à votre vie privée, vous devez d'abord vous adresser aux responsables du traitement de vos données. Si vous n'êtes pas satisfait du résultat, vous devez contacter le Contrôleur de la protection des données concerné (les noms figurent sur le site internet du CEPD). Vous pouvez également adresser une plainte au Contrôleur européen de la protection des données, qui l'examinera et vous informera dès que possible du résultat.

Le Contrôleur peut, par exemple, ordonner à l'institution ou l'organe concerné la rectification, le verrouillage, l'effacement ou la destruction de vos données à caractère personnel ayant fait l'objet d'un traitement illicite.

Si vous n'êtes pas d'accord avec sa décision, vous pouvez introduire un recours devant la Cour de justice.



# Les agences européennes

Une agence n'est pas une institution ordinaire de l'Union européenne mais un organisme créé par un acte législatif spécifique et chargé d'accomplir une tâche particulière. Le terme «agence» n'apparaît pas nécessairement dans sa dénomination officielle. Elle peut par exemple porter le nom de centre, fondation, institut ou office.

# Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)

Siège: Vigo, Espagne Siège provisoire: Bruxelles, Belgique ec.europa.eu/cfca/index\_en.htm

L'ACCP encourage et coordonne le respect efficace et uniforme des règles de la politique commune de la pêche, notamment la protection des stocks de poissons.

# Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

Siège: Vienne, Autriche fra.europa.eu

L'agence collecte et diffuse des informations objectives et comparables concernant les questions liées aux droits fondamentaux et donne des conseils sur la manière de les promouvoir. Outre ces droits fondamentaux, son action concerne également les problèmes de racisme et de xénophobie.

### Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)

Siège: Héraklion, Grèce enisa.europa.eu

L'ENISA a pour mission de veiller à la sécurité des réseaux d'information et de leurs données. Ses tâches incluent la collecte de données, l'analyse des risques, la sensibilisation et la promotion des meilleures pratiques.

### Agence européenne de défense (AED)

Siège: Bruxelles, Belgique eda.europa.eu

L'AED aide à promouvoir une approche coordonnée et non plus fragmentée des capacités de défense et de sécurité européennes, notamment au niveau de l'armement et de l'équipement, de la recherche et des opérations.

### Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)

Siège: Cologne, Allemagne easa.europa.eu

L'AESA défend les normes les plus élevées en matière de sécurité et de protection de l'environnement dans l'aviation civile européenne et délivre des certifications aux avions et produits aéronautiques.

### Agence européenne des médicaments (EMEA)

Siège: Londres, Royaume-Uni emea.europa.eu

L'EMEA conseille la Commission lorsque des médicaments à usage humain ou vétérinaire sont prêts à être commercialisés. Elle surveille les effets indésirables et fournit des conseils scientifiques.

## Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Siège: Helsinki, Finlande ec.europa.eu/echa

Elle gère les aspects techniques, scientifiques et administratifs de REACH, le système d'enregistrement des produits chimiques de l'Union européenne.

### Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)

Siège: Varsovie, Pologne frontex.europa.eu

Frontex aide les États membres à appliquer de manière cohérente la réglementation relative aux contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne et à rapatrier les immigrants illégaux vers leurs pays d'origine.

### Agence européenne pour la reconstruction (AER)

Siège: Thessalonique, Grèce ear.europa.eu

L'AER gère les programmes européens destinés à soutenir la reconstruction et le développement économique et social dans les pays des Balkans touchés par la querre.

#### Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

Siège: Bilbao, Espagne osha.europa.eu

Cette agence collecte les connaissances et les informations sur la santé et la sécurité au travail et sensibilise le public à ces questions, en créant notamment une culture de prévention efficace.

### Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)

Siège: Lisbonne, Portugal emsa.europa.eu

L'EMSA fournit à la Commission et aux États membres des conseils techniques et scientifiques sur les movens d'améliorer la sécurité maritime et de prévenir la pollution des mers.

### Agence européenne pour l'environnement (AEE)

Siège: Copenhague, Danemark eea.europa.eu

L'AEE fournit aux décideurs politiques et au grand public des informations visant à promouvoir un développement durable et des améliorations sur le plan environnemental en Europe.

### Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)

Siège: Bruxelles, Belgique eacea.ec.europa.eu

Elle gère les aspects pratiques des programmes communautaires qui financent les projets concernant les jeunes, les étudiants et les enseignants ainsi que les activités culturelles et médiatiques.

### Agence exécutive pour le programme de santé publique (AESP)

Siège: Luxembourg ec.europa.eu/phea

L'Agence gère les détails pratiques des programmes de financement européens dédiés aux projets de santé publique, et transmet les résultats aux parties prenantes et aux responsables politiques.

#### Agence ferroviaire européenne (AFE)

Siège: Lille et Valenciennes, France www.era.europa.eu

L'AFE élabore des approches communes de la sécurité ferroviaire et des normes communes relatives à l'interopérabilité des transports ferroviaires, de manière à constituer progressivement un réseau européen pleinement

### Autorité de surveillance du GNSS européen (GSA)

Siège provisoire: Bruxelles, Belgique gsa.europa.eu

L'Autorité gère les programmes européens de navigation satellitaire (notamment Galileo et EGNOS), afin de doter l'Europe de ses propres capacités et des technologies les plus modernes dans ce secteur.

#### Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Siège: Parme, Italie efsa.europa.eu

L'EFSA fournit à la Commission et au public des conseils scientifiques indépendants sur la sécurité alimentaire et les risques dans la chaîne alimentaire, de la production primaire à l'approvisionnement des consommateurs («de la fourche à la fourchette»).

# Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

Siège: Luxembourg cdt.europa.eu

Le CdT fournit des services de traduction aux agences spécialisées de l'Union européenne.

# Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

Siège: Stockholm, Suède ecdc.europa.eu

L'ECDE identifie, évalue et décrit les menaces actuelles et émergentes provoquées par des maladies infectieuses telles que la grippe, le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le VIH/ sida

### Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

Siège: Thessalonique, Grèce cedefop.europa.eu

Le Cedefop encourage le développement de l'éducation et la formation professionnelles. Il favorise la diffusion des connaissances et soutient l'élaboration des politiques en la matière.

# Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)

Siège: Torrejón de Ardoz, Espagne www.eusc.europa.eu

Le CSUE collecte et analyse les données et les images transmises par les satellites d'observation de la Terre afin de soutenir les priorités de la politique étrangère et de sécurité commune et les activités humanitaires.

### Collège européen de police (CEPOL)

Siège: Bramshill, Royaume-Uni cepol.europa.eu

Le Collège forme les officiers de police de rang supérieur et prépare des programmes de formation pour les officiers de rang intermédiaire, en plaçant l'accent sur la lutte contre la criminalité transfrontalière.

### Eurojust — L'agence européenne pour le renforcement de la coopération judiciaire

Siège: La Haye, Pays-Bas eurojust.europa.eu

Eurojust aide les enquêteurs et les procureurs de l'Union européenne à collaborer dans la lutte contre la criminalité transfrontalière et joue un rôle clé dans l'échange d'informations et l'extradition.

## Fondation européenne pour la formation (ETF)

Siège: Turin, Italie etf.europa.eu

L'ETF contribue à l'amélioration des formations professionnelles dans les pays tiers, principalement dans la région méditerranéenne, l'Europe orientale et la Russie.

### Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)

Siège: Dublin, Irlande eurofound.europa.eu

Eurofound est un centre d'informations sur les questions de politique sociale: conditions de vie et de travail, relations et partenariats patronattravailleurs, cohésion sociale.

# Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (IESUE)

Siège: Paris, France iss.europa.eu

L'IESUE entend coopérer à la mise en place d'une culture commune de sécurité européenne, enrichir le débat stratégique et promouvoir de manière systématique les intérêts sécuritaires de l'Union.

## Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Siège: Vilnius, Lituanie

Ce nouvel institut œuvre en faveur de l'égalité des sexes et s'occupe notamment de l'intégration de la dimension de genre et de la lutte contre la discrimination.

# Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

Siège: Lisbonne, Portugal emcdda.europa.eu

L'OEDT est une source d'informations objectives, fiables et comparables sur les drogues et les toxicomanies. Il aide les responsables politiques à définir problèmes et objectifs communs.

# Office communautaire des variétés végétales (OCVV)

Siège: Angers, France www.cpvo.europa.eu

L'OCVV gère un système de droits relatifs aux nouvelles variétés végétales: il accorde des droits de protection de la propriété industrielle valables pendant une période de 25 ou 30 ans, selon les variétés végétales.

### Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI)

Siège: Alicante, Espagne www.oami.europa.eu

L'Office enregistre les marques, dessins et modèles communautaires. Ce système s'applique à toute l'Union européenne et coexiste avec les systèmes d'enregistrement nationaux de chaque État membre

### Office européen de police (Europol)

Siège: La Haye, Pays-Bas www.europol.europa.eu

Europol a pour objectif d'améliorer l'efficacité et la coopération des services de répression des pays de l'Union européenne dans leur lutte contre la criminalité internationale organisée.



L'Agence européenne de la sécurité aérienne œuvre à rendre les vols toujours plus sûrs et plus respectueux de l'environnement.

Commission européenne

#### Comment fonctionne l'Union européenne? Petit quide des institutions européennes à l'usage des citoyens

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2008 — 46 p. — 16,2 x 22,9 cm

ISBN 92-79-03657-2

L'Union européenne (UE) est unique. Elle n'est pas une fédération à l'instar des États-Unis d'Amérique car ses États membres restent des nations souveraines et indépendantes. Elle n'est pas davantage une organisation strictement intergouvernementale sur le modèle des Nations unies car ses États membres exercent une partie de leur souveraineté en commun pour acquérir sur la scène mondiale une puissance et une influence qu'aucun d'entre eux ne saurait posséder seul.

Le partage de la souveraineté signifie que les États membres adoptent des décisions communes grâce aux institutions communautaires telles que le Parlement européen, élu par les citoyens de l'Union européenne, et le Conseil, représentant des gouvernements nationaux. Les États prennent leurs décisions sur la base des propositions de la Commission européenne, qui défend les intérêts de l'Union européenne dans son ensemble. Mais quel est le rôle exact de chacune de ces institutions? Comment coopérent-elles? Qui est responsable de quoi?

La présente brochure pose ces questions et y répond de manière simple et claire. Elle offre également un aperçu succinct des agences et autres organes qui participent aux travaux de l'Union européenne. Elle se veut un guide utile, qui explique les mécanismes décisionnels actuels de l'UE.

### Pour en savoir plus sur l'Union européenne

#### Connectez-vous

Des informations sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union européenne sur le site Europa: europa.eu



#### Rendez-nous visite

Il existe des centaines de centres locaux d'information sur l'Union européenne dans toute l'Europe. Vous pouvez trouver l'adresse du centre le plus proche de chez vous sur le site internet: europedirect.europa.eu



#### Appelez-nous ou écrivez-nous

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez le joindre gratuitement par téléphone en composant le 00 800 6 7 8 9 10 11 [à partir d'un pays à l'extérieur de l'Union, en composant le numéro payant (32-2) 299 96 96] ou par courrier électronique via le site internet: europedirect.europa.eu



#### Lisez sur l'Europe

Consultez des publications sur l'UE d'un simple click sur le site internet EU Bookshop: bookshop.europa.eu



#### Pour obtenir les informations et des publications concernant l'Union européenne en langue française, vous pouvez aussi vous adresser à:

### **EUROPÉENNE**

#### Représentation en France

288, boulevard Saint-Germain F-75007 Paris Tél (33) 140 63 38 00 Fax (33) 145 56 94 17

E-mail: comm-rep-par@ec.europa.eu Internet: www.ec.europa.eu/france/index\_fr.htm

#### REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION BUREAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

288, boulevard Saint-Germain F-75007 Paris Tél. (33) 140 63 40 00 Fax (33) 145 51 52 53

Internet: www.europarl.europa.eu/paris

Maison de l'Europe 7, rue du Marché-aux-Herbes L-2929 Luxembourg Tél. (352) 430 02 25 97 Fax (352) 430 02 24 57

E-mail: epluxembourg@europarl.europa.eu Internet: www.europarl.europa.eu

#### Centre d'information sur l'Europe (même adresse)

Internet: www.touteleurope.fr

#### Représentation à Marseille

CMCI 2, rue Henri-Barbusse F-13241 Marseille Cedex 01 Tél. (33) 491 91 46 00 Fax (33) 491 90 98 07

#### Représentation en Belgique

Rue Archimède 73 B-1000 Bruxelles Tél. (32-2) 295 38 44 Fax (32-2) 295 01 66 E-mail: comm-rep-bru@ec.europa.eu Internet: www.ec.europa.eu/belgium

#### Représentation au Luxembourg

Maison de l'Europe 7. rue du Marché-aux-Herbes L-2920 Luxemboura Tél. (352) 430 13 29 25 Fax (352) 430 13 44 33

F-mail: comm-ren-lux@ec eurona eu Internet: www.ec.europa.eu/luxembourg

#### Bureau nour la France

Minitel: 3615-3616 EUROPE E-mail: epparis@europarl.europa.eu

Allée du Printemps Râtiment Louise Weiss BP 1024 F F-67070 Strasbourg Cedex Tél. (33) 388 17 40 01 Fax (33) 388 17 51 84 E-mail: epstrasbourg@europarl.europa.eu

Internet: www.europarl.europa.eu

2, rue Henri-Barbusse F-13241 Marseille Tél. (33) 491 91 46 00 Fax. (33) 491 90 95 03

E-mail: epmarseille@europarl.europa.eu Internet: www.europarl.europa.eu

#### Bureau pour la Belgique

Rue Wiertz 60 B-1047 Bruxelles Tél. (32-2) 284 20 05 Fax (32-2) 230 75 55

E-mail: epbrussels@europarl.europa.eu Internet: www.europarl.europa.eu/brussels

Des représentations ou des bureaux de la Commission européenne et du Parlement européen existent dans tous les États membres de l'Union européenne. Des délégations de la Commission européenne existent dans d'autres pays du monde.

### L'Union européenne



## Comment fonctionne l'Union européenne?

### Petit guide des institutions européennes à l'usage des citoyens

FR



L'Union européenne (UE) est unique. Elle n'est pas une fédération à l'instar des États-Unis d'Amérique car ses États membres restent des nations souveraines et indépendantes. Elle n'est pas davantage une organisation strictement intergouvernementale sur le modèle des Nations unies car ses États membres exercent une partie de leur souveraineté en commun pour acquérir sur la scène mondiale une puissance et une influence qu'aucun d'entre eux ne saurait posséder seul.

Le partage de la souveraineté signifie que les États membres adoptent des décisions communes grâce aux institutions communautaires telles que le Parlement européen, élu par les citoyens de l'Union européenne, et le Conseil, représentant des gouvernements nationaux. Les États prennent leurs décisions sur la base des propositions de la Commission européenne, qui défend les intérêts de l'Union européenne dans son ensemble. Mais quel est le rôle exact de chacune de ces institutions? Comment coopèrent-elles? Qui est responsable de quoi?

La présente brochure pose ces questions et y répond de manière simple et claire. Elle offre également un aperçu succinct des agences et autres organes qui participent aux travaux de l'Union européenne. Elle se veut un guide utile, qui explique les mécanismes décisionnels actuels de l'UE.



